



AUZELLES

Lettre municipale n° 12

SEPTEMBRE 2026



Eau
du Bas
Livradois
Syndicat intercommunal

L'alerte crise se poursuit pour le syndicat du Bas Livradois Nos ressources en eau potable baissent fortement

🔹 Nous traversons actuellement une période critique pour nos ressources en eau sous l'effet combiné d'une importante sécheresse et du manque prolongé de pluie. L'été qui s'achève a été particulièrement critique : le syndicat s'est retrouvé pris en étau entre un déficit de production de ses sources naturelles et une explosion de la consommation. Au plus fort de la crise la demande des abonnés a culminé à 2 200 m³ par jour, alors que la capacité de production s'effondrait à 1 700 m³ par jour. Si l'eau continue aujourd'hui de couler au robinet, c'est grâce à l'engagement total des agents, des élus, à l'activation de nos interconnexions avec les syndicats de la Faye et de la Rive Gauche de la Dore, la mobilisation des maires des communes adhérentes et le civisme des nos abonnés.

⚠️ La période d'étiage (niveau le plus bas atteint dans l'année par un cours d'eau) a débuté, menaçant de durer encore plusieurs mois. L'étiage est sévère et les réserves sont au plus bas.

✅ Face à cette situation critique, des mesures de restriction obligatoires sont imposées à tous pour préserver les usages essentiels de l'eau potable (alimentation en eau potable des populations, abreuvement des animaux, sécurité incendie).

Chaque goutte compte, merci de continuer à respecter ces consignes citoyennes. 📌

🚫 ARROSAGE INTERDIT

- Pelouses et espaces verts (publics ou privés)
- Massifs fleuris et jardinières
- Jardins potagers entre 8h et 20h

🚫 NETTOYAGE & LAVAGE INTERDIT

- Véhicules et voitures (à domicile)
- Façades, toitures, terrasses et voies privées
- Cours, trottoirs et espaces extérieurs

🚫 LOISIRS INTERDITS

- Remplissage des piscines privées (y compris hors-sol)
- Remise à niveau des bassins d'agrément



Le schéma communal de défense incendie avec le SDIS 63 a été présenté au conseil municipal. Afin de définir les priorités, une commission sera créée suivie d'une réunion publique courant 2027.



TRANSPORTS SCOLAIRES

Neuf petites lignes remises en route

Dix jours après la rentrée scolaire et suite à des échanges avec les élus, les familles et les transporteurs, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a réexaminé plusieurs situations de circuits de transports scolaires menacés de fermeture. La ligne d'Auzelles desservant La Fontanne a été rétablie. Le conseil municipal se réjouit de la décision prise par les élus de la Région afin que tous nos enfants puissent bénéficier du transport scolaire.



RAPPEL DE LA REGLEMENTATION SUR LES DEJECTIONS CANINES

Ces derniers temps, de nombreuses remarques nous sont remontées au sujet des déjections canines, sur le domaine public , espaces verts communaux , espaces verts privés et sectionaux.

Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires (prolifération des microbes) ce qui entraîne une dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

L'article R541-76 du code de l'environnement classe les déjections canines comme déchets nécessitant leur ramassage sous peine d'amende.

Nous prions chaque propriétaire de chiens de bien vouloir faire preuve de civisme et de respecter le bien-être de tous.



RESEAU ORANGE

Nous sommes en période transitoire entre le réseau cuivré et le futur réseau fibré. La municipalité reste vigilante sur les dérangements et les dysfonctionnements rencontrés durant cette période et reste en relation permanente avec Orange pour limiter l'impact auprès des habitants. Monsieur Michel SAUVADE conseiller départemental (en charge du numérique), a informé la commune de l'achèvement des travaux du déploiement de la fibre au 1er trimestre 2027.

Néanmoins si vous rencontrez des difficultés, la procédure est la suivante :

Avant de solliciter votre Mairie, vos élus et afin d'être pris en charge rapidement

Toutes pannes de réseau téléphonique, internet, fibre ou mobile:

SE SIGNALER auprès de son opérateur !
(d'un mobile ou par un tiers)

Pour les abonnés **Orange**
3900 (pour les particuliers)
3901 (pour les professionnels)
du lundi au samedi; de 8h à 20h

Dégâts sur matériels d'Orange

Poteaux tombés, cassés..., câbles détendus, plaques et armoires ouvertes, cassées...



Câble téléphonique coupé = appeler son opérateur

Pour les autres cas: Créer sa signalisation en privilégiant un smartphone

Dommages Réseaux Orange

<https://dommages-reseaux.orange.fr/>

réalisation de travaux impactant le réseau Orange

(Déplacer, créer, raccorder un équipement télécom (poteau, armoire, câble,...)

Repères Travaux

<https://reperes-travaux.orange.fr/>

Eligibilité des réseaux à mon adresse

ARCEP: <https://WWW.arcep.fr/>

Eligibilité fibre: <https://reseaux.orange.fr/les-cartes-de-couverture/carte-decouverture-fibre>

Tous les réseaux (internet, mobile,...): <https://reseaux.orange.fr/>

Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'Habitat

Dessignons ensemble le territoire de demain

Ambert Livradois Forez élabore son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat- le PLUi-H. Ce document décidera, dans chacune des 58 communes, de ce que l'on pourra construire, rénover, préserver ou aménager pour les années à venir.

Parce qu'il vous concerne directement, la communauté de communes ouvre une grande concertation qui démarre le 19 septembre 2026, au moment de la SEDD, près de chez vous.

Le PLUi-H, qu'est-ce que c'est ?

C'est à la fois la carte d'identité et le mode d'emploi du territoire. Un document unique, commun aux 58 communes, qui remplacera à terme les PLU, et les autres documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur. Il fixe ce que l'on protège, la stratégie liée au logement puisqu'il vaut Programme Local de l'Habitat (PLH), ce qui est constructible ou non, et les règles à respecter quand on construit.

Pourquoi c'est important pour vous

Parce que c'est ce document qui servira de référence le jour où vous déposerez un permis de construire, une déclaration de travaux, ou un projet d'extension. Le PLUi-H, c'est aussi la réponse collective à des questions qui concernent le Livradois-Forez en matière d'attractivité, de mobilité, de développement économique, ...

Une concertation pour construire le projet avec vous

Élaborer un PLUi-H prend du temps : la démarche court jusqu'en 2030. Tout au long du projet, les habitants pourront s'informer et s'exprimer dans le cadre de la concertation. Elle poursuit deux objectifs simples : expliquer ce qui se décide et ce que cela changera ; vous écouter car votre expertise d'usage au quotidien nourrit le diagnostic et éclaire les décisions des élus.

3 réunions publiques pour tout comprendre

Vendredi 25 septembre - 18h30>20h - Salle des fêtes - Echandelys

Mardi 29 septembre - 18h30>20h - Salle Cyrille Morel - Ambert en scène - 10 rue Blaise Pascal - Ambert

Jeudi 8 Octobre - 18h30>20h - Salle des fêtes - Viverols

Vous ne pouvez pas venir ? Participez autrement

S'INFORMER, S'EXPRIMER

- Un registre papier est à votre disposition dans chacune des 58 mairies, aux heures d'ouverture.
- La page dédiée au PLUi-H, qui rassemble les documents, l'agenda des rendez-vous et les réponses aux questions les plus fréquentes.
- Une adresse mail dédiée permet d'adresser directement vos remarques et vos idées : pluihalf@ambertlivradoisforez.fr
- D'autres rendez-vous suivront : stands sur les marchés, ateliers thématiques et réunions à chaque grande étape du projet.

Et ensuite ? Les grandes étapes

1	2	3	4
LE DIAGNOSTIC 2026	LE PROJET (PADD) 2027	LES RÈGLES 2028	L'APPROBATION 2030
Où en est le territoire ? Population, logement, économie, paysages, agriculture.	Quel territoire voulons-nous ? Les grandes orientations débattues par les élus.	Traduction en zonage, règlement et orientations d'aménagement.	Enquête publique puis adoption du PLUi-H, à l'horizon 2030.

À chacune de ces étapes, de nouveaux rendez-vous vous seront proposés pour vous informer et donner votre avis.

 **La Région** Vous avez 65 ans et plus, vous pouvez bénéficier du PASS'Région Séniors sans conditions de ressources.

30 euros offerts par la Région :

- 15 euros pour l'adhésion à une association sportive, culturelle ou de loisirs partenaire.
- 10 euros pour l'achat de livres dans les librairies partenaires.
- 5 euros à valoir sur l'entrée dans l'un des Sites Touristiques Emblématiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Sites culturels, réserves zoologiques, trains touristiques, parcs d'attraction... ces lieux, parfois méconnus, vous permettent de découvrir des activités ludiques et des univers variés, adaptés à tous les âges.

Inscrivez-vous sur l'application **PASS'Région Séniors**.

Colis de Noël à partir de 75 ans

Cette année le conseil municipal relance les colis de Noël individuels.

Monsieur Marcel Chevaleyre décédé, habitant du village de Fayet, a souhaité faire un don au bénéfice des seniors et des enfants de la commune. Cette somme sera rajoutée aux colis de Noël offerts par la municipalité.

L'équipe municipale remercie chaleureusement la famille pour leur générosité.



LE PETIT MARCHÉ D'AUZELLES

A compter du 25 septembre le marché s'arrête. Les commerçants restent à votre disposition pour toutes vos commandes avec possibilité de livraison. Le marché reprendra début avril.



Le feu d'artifice qui était initialement prévu pour la fête patronale, sera tiré durant le marché de Noël à la salle des fêtes d'Auzelles, le 4 décembre à 20h.

LE CALENDRIER DES ANIMATIONS

Octobre

Samedi 3 octobre

Blind test organisé par
l'Auzelloise

Octobre

Samedi 24 octobre

Halloween
organisé par Les
Cavaliers d'Auzelles

Novembre

Mercredi 11 novembre

Cérémonie de l'armistice
de 1918 organisée par la
Municipalité

Novembre

Dimanche 15 novembre

Repas Tripes organisé
par l'Auzelloise

Novembre

Dimanche 29 novembre

Après-midi d'Auzel'la
Culture autour du
cinéma

Décembre

Vendredi 4 décembre

Marché de Noël / Feu
d'artifice organisé par la
Municipalité et buvette
de l'Auzelloise

Décembre

Dimanche 6 décembre

Noël des enfants de la
commune organisé par
l'Auzelloise

Février

Dimanche 28 février

Loto organisé par le
Comité des Fêtes

Directrice de publication : Marie-Laure NUNES - Réalisation : Marie-Laure NUNES, Delphine CLUZEL - Rédaction, coordination : Marie-Laure NUNES, les conseillers municipaux, Nathalie FARGETTE, les associations Auzelloises.

Contact : 04 73 72 22 56

Commune  Auzelles

auzelles.mairie@orange.fr